

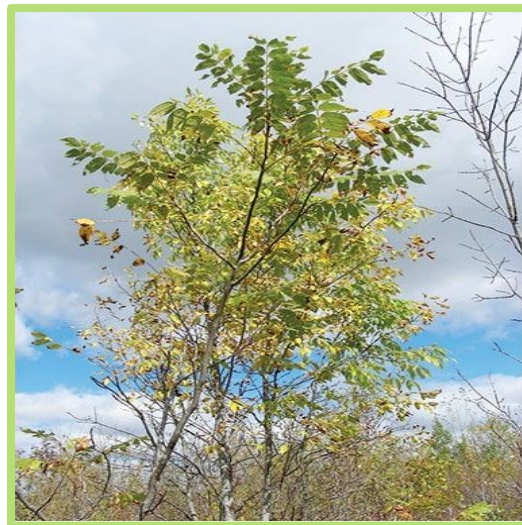
# Inventaire des arbres - Constatations clés et effets potentiels



- La zone d'inventaire et d'évaluation des arbres est constituée de l'empreinte du projet et de tout arbre dont la limite du feuillage surplombe le plan de la zone touchée.
- Plus de 3 800 arbres et de nombreux végétaux ont été inventoriés au cours du travail de terrain. Les parties occidentales de la zone d'évaluation du projet présentaient un plus grand nombre d'arbres que dans la partie orientale urbanisée de la zone d'évaluation du projet, les terres agricoles y étant plus prédominantes. Des espèces de 15 familles d'arbres ont été observées, ainsi qu'une (1) grande famille d'arbustes.
- Des noyers cendrés potentiellement purs (une espèce en péril) se trouvent dans l'empreinte du projet; des tests génétiques sont prévus pour confirmer s'il s'agit de noyers cendrés purs ou d'hybrides.

### Effets potentiels du projet :

- L'enlèvement des arbres et les dommages causés aux arbres pendant la construction, y compris le compactage du sol et les dommages aux racines.
- Perturbation ou déplacement de la faune pendant les activités d'entretien de la végétation.



Noyer cendré

## Inventaire des arbres - Mesures d'atténuation



- Un arboriculteur sera engagé et des mesures appropriées seront prises si les racines des arbres conservés sont exposées ou s'il est nécessaire d'enlever des branches ou des parties d'arbres.
- L'élagage des branches sera effectué en utilisant des techniques arboricoles appropriées.
- Des clôtures de protection des arbres seront mises en place.
- Un rapport d'arboriculteur sera préparé pour répondre aux exigences réglementaires appropriées.
- La compensation et les autorisations (au besoin) seront effectuées conformément aux lignes directrices sur la végétation de Metrolinx (2022) et à leurs modifications ultérieures.
- Des plans de restauration et de plantation de la végétation seront élaborés.
- Les travaux d'enlèvement et les arbres désignés pour être préservés doivent respecter les lignes directrices de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants*, qui prévoit des restrictions pour la réalisation de travaux pendant la saison de nidification des oiseaux (du 1<sup>er</sup> avril au 31 août).
- Une fois les travaux d'abattage terminés, tous les arbres abattus doivent être retirés du site. Les opérations de déchiquetage, de coupe ou de débroussaillage doivent être effectuées en dehors de la période de restriction, ce qui sera régulièrement vérifié par des personnes qualifiées (biologistes de la faune ou ornithologues).
- L'élimination de la végétation sera évitée et réduite dans la mesure du possible et limitée aux propriétés et à l'emprise de Metrolinx.

# Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

---

## Merci d'avoir assisté!

Nous apprécions le temps que vous avez pris pour vous informer sur l'addenda du REP, et nous attachons de l'importance à vos opinions. Veuillez nous faire part de vos commentaires du **8 au 21 juin 2023** en ligne sur Slido ou par courriel à [DurhamRegion@metrolinx.com](mailto:DurhamRegion@metrolinx.com).

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires sur les points suivants :

- Zone d'évaluation du projet
- Conditions existantes ou effets potentiels sur l'environnement
- Addenda du REP et le PEPTC
- Un avis d'addenda du REP devrait être publié à l'automne 2023 où :
  - L'addenda final du REP et les documents techniques connexes seront disponibles pour une période d'examen de 30 jours.
  - Après une période d'examen public de 30 jours, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MECP) dispose de 35 jours pour examiner.
  - Le ministre émettra un avis autorisant la poursuite du projet proposé ou un avis exigeant des travaux supplémentaires pour répondre aux préoccupations.
  - La déclaration d'achèvement sera publiée sur le site Web de Metrolinx.

**Restez à l'affût du projet de prolongement de Bowmanville en contactant l'équipe d'engagement communautaire de Durham ci-dessous :**

- Envoyez un courriel à [DurhamRegion@metrolinx.com](mailto:DurhamRegion@metrolinx.com)
- Appelez au 416-202-3900.
- Visitez notre site Web [www.metrolinx.com/bowmanville](http://www.metrolinx.com/bowmanville).

# Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

---

